



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 121782

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations dont l'informent les enseignants titulaires remplaçants du 1er degré du Pas-de-Calais menacés de subir à partir de septembre 2007, d'une part, une perte de 150 à 200 euros par mois sur le montant des indemnités perçues au titre du décret de 1989 (circulaire 89-4565 du 11 décembre 1989), d'autre part, une non-compensation intégrale de leurs frais de déplacement, compte tenu du règlement forfaitaire décidé par l'inspection d'académie. Il lui demande de lui faire connaître les suites qu'il entend donner.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121782

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3487